

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

ACCREDITATION D'OBSERVATEURS

Document établi par le Secrétariat

1. Le règlement intérieur du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) prévoit l'accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d'observatrices ad hoc pour une période d'un an (voir le document CDIP/1/2 Rev.).
2. Les annexes du présent document contiennent des informations concernant deux organisations non gouvernementales (ONG), à savoir la Local Community Development Association (LCDA) et Black Lion Juridiques, qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur ad hoc.

3. Le CDIP est invité à se prononcer sur la demande d'accréditation des ONG visées dans l'annexe du présent document en qualité d'observatrices ad hoc pour une période d'un an.

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS AYANT DEMANDÉ L'ACCRÉDITATION EN QUALITÉ D'OBSERVATRICE
AUX SESSIONS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (CDIP)

Nom complet de l'organisation :

Local Community Development Association (LCDA)

Description de l'organisation :

La Local Community Development Association (LCDA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui s'engage à promouvoir le développement durable des communautés et la réduction de la pauvreté. Créée pour favoriser une transformation sociale et économique positive, la LCDA adopte une approche centrée sur les personnes qui met l'accent sur le renforcement des moyens d'action et des capacités ainsi que l'innovation.

L'organisation intervient dans divers secteurs, notamment la gestion environnementale, l'agriculture durable, l'éducation, les services de conseil en matière de santé, l'aquaculture, l'entrepreneuriat et la protection des droits humains. Elle mène également des actions de prévention contre la toxicomanie et la criminalité, compte tenu de leur impact sur la stabilité et le développement des jeunes au sein des communautés.

À travers des actions de sensibilisation, des formations et des projets locaux, la LCDA cherche à renforcer les institutions locales, à soutenir les petits innovateurs et à promouvoir un développement respectueux de l'environnement et inclusif sur le plan social. Nos programmes sont guidés par les principes de durabilité, d'équité et d'innovation, afin de garantir que les communautés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour acquérir une autonomie à long terme.

En soutenant la créativité et en faisant mieux connaître les droits de propriété intellectuelle, la LCDA encourage également les personnes et les groupes locaux à protéger et à commercialiser leurs savoirs traditionnels, leurs inventions et leurs œuvres de création, afin de transformer les idées locales en solutions viables au service du développement.

But et objectifs principaux de l'organisation :

L'objectif principal de la LCDA est de renforcer les moyens d'action des communautés grâce à des programmes favorisant la gestion environnementale, l'agriculture durable, l'éducation, les services de conseil en matière de santé, l'aquaculture, l'entrepreneuriat, les droits humains et les actions de lutte contre la toxicomanie et la criminalité.

Principal domaine de la propriété intellectuelle de l'organisation :

Le principal domaine de la propriété intellectuelle couvert par la LCDA est la promotion de l'innovation à l'échelon local à travers l'encouragement de la créativité, la protection des savoirs traditionnels et l'apport d'un appui aux entrepreneurs et aux créateurs locaux pour qu'ils puissent connaître et utiliser les droits de propriété intellectuelle comme outils de développement durable.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Cameroun (Buéa, division de Fako), depuis le 2 décembre 2008.

Structure :

- Président : M. Njoka Walter Laye
- Coordinatrice de projet : Mme Achingale Queen Anyifuet
- Superviseur sur le terrain M. Njoya Kelvin
- Personnel de santé/secrétaire : M. Ngenge Pola Momi
- Assistant sur le terrain : M. Njoka Karl-Gregson Ndomi

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : P.O. Box 127 Buea, South West Region, Cameroun

Numéros de téléphone : +237 677 303 268
+237 677 205 254

Adresse électronique : lcdec_karl@yahoo.com
director@localcommunityda.org

Site Web : <https://www.facebook.com/LCDACAM/>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Njoka Walter Laye, président

[L'annexe II suit]

Nom complet de l'organisation :

Black Lion Juridiques

Description de l'organisation :

Black Lion Juridiques est un cabinet d'avocats qui s'engage à promouvoir les services juridiques, en particulier dans les communautés africaines. Nous offrons des services de conseil, de consultation et de rédaction juridiques aux personnes qui ont besoin de notre aide.

But et objectifs principaux de l'organisation :

L'association BLJ/APROD-IPROND Young Elites of Senegal (Black Lion Juridiques/Association pour la promotion du droit et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) vise à faire mieux connaître le droit et à promouvoir sa pratique au Sénégal et à l'échelle internationale.

Sa mission est de vulgariser le droit dans toutes ses branches afin de garantir le respect des normes juridiques, qui sont le gage d'une société pacifique, sûre et équitable.

1. Promotion du droit et de la citoyenneté

BLJ/APROD-IPROND s'engage à faire mieux connaître aux citoyens sénégalais et africains leurs droits et devoirs, afin d'encourager leur participation active au développement économique, social et institutionnel du continent.

En renforçant la connaissance du droit, l'association contribue à la formalisation progressive du secteur informel, en aidant les acteurs économiques à se conformer à la législation et à assurer leur viabilité.

2. Égalité, justice sociale et droits fondamentaux

L'association s'engage en faveur du renforcement des moyens d'action des femmes, de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection des droits des femmes et des enfants, qui sont ses priorités absolues.

Elle promeut une approche pacifique et constructive de la parité entre les sexes dans les milieux professionnels, éducatifs et familiaux, en encourageant le respect mutuel et la justice sociale.

3. Accès à des conseils juridiques et prévention des conflits

BLJ/APROD-IPROND prône une nouvelle perception du droit positif en Afrique, en luttant contre les préjugés et la méfiance à l'égard du système juridique.

L'association encourage les citoyens à solliciter des conseils juridiques ou professionnels avant de conclure tout engagement contractuel ou commercial, afin de prévenir les litiges et de renforcer la paix sociale.

Elle œuvre également à la prévention et au règlement des conflits juridiques entre les particuliers et les organisations, en mettant l'accent sur le dialogue, la médiation et la sensibilisation juridique.

4. Propriété intellectuelle et innovation

Dans le cadre de son initiative Black Lion Juridiques, l'association a créé un département consacré à la protection, à la promotion et à la valorisation de la propriété intellectuelle au Sénégal et dans toute l'Afrique.

Il aide les entrepreneurs, les artistes, les inventeurs et les start-up à protéger leurs créations, leurs marques, leurs brevets et leurs œuvres intellectuelles, contribuant ainsi à la croissance de l'économie créative et numérique en Afrique.

Ce volet vise également à sensibiliser les jeunes au droit d'auteur et aux droits connexes, tout en encourageant la créativité locale et l'innovation technologique.

5. Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes

BLJ/APROD-IPROND soutient activement l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, quel que soit leur domaine d'expertise.

L'association s'efforce d'établir des partenariats avec les ministères, les institutions publiques et les entreprises privées afin de faciliter l'accès des jeunes diplômés à des stages, des emplois ou des apprentissages.

Elle organise des ateliers, des séminaires et des événements professionnels de mise en réseau entre les diplômés et les employeurs, favorisant ainsi l'employabilité, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences.

En outre, elle encourage l'entrepreneuriat chez les jeunes en leur apportant un appui juridique et administratif adapté à leurs projets commerciaux.

Principal domaine de la propriété intellectuelle de l'organisation :

Black Lion Juridiques a créé une division consacrée à la protection, à la promotion et à la valorisation de la propriété intellectuelle au Sénégal et dans toute l'Afrique. Cette division intervient dans des domaines clés du droit de la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur, les droits connexes, les marques, les brevets et les dessins et modèles industriels.

Black Lion Juridiques apporte un appui juridique aux entrepreneurs, aux artistes, aux inventeurs, aux créateurs dans le domaine culturel et aux start-up qui souhaitent obtenir la protection juridique de leurs œuvres, innovations et créations, contribuant ainsi à la croissance de l'économie créative et numérique en Afrique.

L'organisation est également profondément engagée en faveur de la protection et de la promotion des droits culturels, avec un accent particulier sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Sénégal, et notamment des cultures Lébou et Sérère, qui constituent des éléments essentiels de l'identité et de la richesse symbolique du pays.

Black Lion Juridiques milite en faveur du renforcement des moyens d'action des acteurs culturels et artistiques en proposant des solutions juridiques sur mesure pour la prévention et le règlement des litiges entre artistes, médias, producteurs ou institutions culturelles. Cette approche met l'accent sur la médiation, le dialogue et le respect des droits moraux et patrimoniaux des créateurs.

La division de la propriété intellectuelle de Black Lion Juridiques fournit également une assistance juridique et administrative complète pour l'enregistrement et la protection du droit d'auteur et des droits connexes auprès des instances nationales telles que la Société

sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins (SODAV) et le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA).

Elle propose des services de conseil, de formation et d'assistance juridique personnalisée pour aider les créateurs et les innovateurs à protéger leurs œuvres, à défendre leurs intérêts et à accroître la valeur commerciale de leurs productions créatives à l'échelle nationale et internationale. Ce volet vise à sensibiliser les jeunes, les artistes et les entrepreneurs culturels à l'importance de la propriété intellectuelle, tout en promouvant la création locale, la préservation des savoirs traditionnels et l'innovation technologique comme moteurs essentiels d'un développement culturel durable et autonome en Afrique.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Sénégal (Dakar), statut juridique accordé le 2 mars 2023

Structure :

- Président de Black Lion Juridiques & Young Elites of Senegal : M. Pathé Ba
- Secrétaire général : M. Mouhamadou Ngorba Ba
- Trésorière : Mme Ndeye Codou Sylla

Conseil d'administration :

- Président : M. Pathé Ba
- Vice-présidente : Mme Rayanatou Sy
- Secrétaire général : M. Mouhamadou Ngorba Ba
- Trésorière : Mme Ndeye Codou Sylla
- Responsable des projets et programmes : Mme Medoune Gay

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Rue 7 X Blaise Diagne, Medina Dakar, Sénégal

Numéro de téléphone : +33 652 92 70 60

Adresse électronique : blacklionjuridiques@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Pathé Ba, fondateur de Black Lion Juridiques

[Fin de l'annexe II et du document]